

N°1396

du 15
DECEMBRE
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INDUSTRIE EXTRACTIVE

P.4

Au nom de l'assouplissement dû au contexte du Covid-19
L'ITIE-Togo sollicite deux prorogations de délai pour le
rapport 2018 et la 3^{ème} validation du processus

PANIER DE LA MENAGERE

P.6

A propos des principaux marchés de Lomé / Les chiffres officiels
Hausse d'un demi-point des prix en novembre,
soutenue par Feuilles de haricot et Adémé

ECONOMIE NUMERIQUE

P.4

Décret d'application de l'Instance de protection des données à caractère personnel
Le consommateur togolais et sa vie
privée désormais mieux protégés

P.3 Lois de finances 2021

MESURES DRASTIQUES

*L'Etat réduit son train de vie
de 20% en 2021 et réadapte
les mesures fiscales*



Faure E. Gnassingbé, Chef de l'Etat

P.5 FOOTBALL/CLUB

ASKO et les ambitions

Mey Gnassingbé pour trouver le bon crampon

P.3 Bonne réaction de TOGOCOM

Service T-Money

meilleure performance à compter
du 17 décembre 2020 au plus tard

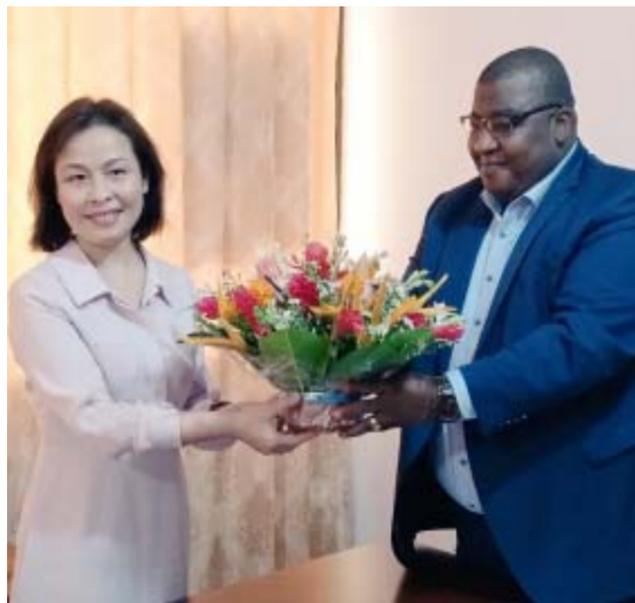
Francophonie

Mme Tri Hoang Mai Tran, nouvelle représentante de l'OIF en Afrique de l'Ouest

L'écrivain Kangni Alem, conseiller culturel et sherpa du chef de l'Etat près la Francophonie, a accueilli à la Commission nationale de la Francophonie, Mme Tri Hoang Mai Tran, la nouvelle directrice du BRAO (Bureau régional de la Francophonie pour l'Afrique de l'Ouest) qui vient de prendre fonction. Le siège du BRAO se trouve au Togo

Mme Tri Hoang Mai TRAN, nouvelle ambassadrice de la Francophonie au Togo, a été nommée le 25 septembre dernier.

Diplomate de formation et de carrière, l'Ambassadeur TRAN Thi Hoang Mai apporte avec elle près de trente années d'expérience accumulées au sein du Ministère des Affaires étrangères du Vietnam et de l'Institut des relations internationales du Vietnam.



Depuis 2017, elle occupe le poste d'Ambassadeur et de Déléguée permanente du Vietnam

auprès de l'UNESCO. Elle cumule en outre cette fonction avec celle de Représentante person-

nelle du Président du Vietnam auprès des instances de la Francophonie.

Avant cela, TRAN Thi Hoang Mai a successivement été fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères au département de la culture de 2005 à 2008, puis Première secrétaire de la Délégation permanente de son pays auprès de l'UNESCO, avant d'occuper parallèlement le titre de Directrice adjointe pour la diplomatie culturelle et l'UNESCO au Ministère des Affaires étrangères, et Secrétaire générale adjointe de la Commission nationale du Vietnam auprès de l'UNESCO de 2012 à 2017. TRAN Thi Hoang Mai est diplômée de l'Institut des relations internationales de l'Académie diplomatique du Vietnam et titulaire d'une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval.

Spectacle

Humour : L'humoriste Abawoe va présenter Gédéon ce 19 décembre

La valorisation de l'existence sociale s'accompagne d'une prise en compte de l'importance capitale de la religion dans la société. À travers ce nouveau spectacle, Abawoe donne accès à une dimension du religieux qui déborde le cadre des lieux de culte et traduit le besoin de la société laïque de se retrouver autour de valeurs communes éprouvées comme sacrées. Le culte de la personne humaine en chacun est au cœur d'un individualisme moral, œuvre de la société démocratique moderne. Loin de légitimer tout ordre social, le parallélisme déconcertant de la divinité et de la société, contribuera (selon l'humoriste) à une réévaluation de la solidarité, de la pas-



sion de la justice et de l'action collective, dans une société où les individus sont appelés à fournir librement les raisons explicatives de leur conduite.

19 DÉC. / 20H | ENTRÉE : 10 000 FCFA | SCÈNE JIMI HOPE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO - LOMÉ

Nécrologie

Le réalisateur sud-coréen Kim Ki-duk est mort



Kim Ki-duk, l'auteur du film "Pieta", a succombé du Covid-19 alors qu'il se trouvait en Lettonie, où il envisageait de s'installer.

En 2012, son film Pieta avait remporté le Lion d'or à la Mostra de Venise. Le réalisateur sud-coréen Kim Ki-duk, mondialement reconnu pour ses œuvres imprégnées de violence, mais aussi accusé d'avoir abusé d'actrices, est mort jeudi 10 décembre du Covid-19 en Lettonie.

Selon les médias lettons, le réalisateur de 59 ans comptait acheter une propriété en Lettonie et demander un certificat de résidence dans ce pays balte, membre de la zone

euro.

Le réalisateur a acquis une renommée mondiale en dessinant un portrait audacieux de la violence extrême et de la brutalité humaine, dans des films riches en allégories. Il a réalisé une vingtaine de films, dont L'île, en 2000, Printemps, été, automne, hiver... et printemps, en 2003, et Samaria, qui remporte l'Ours d'argent au Festival international du film de Berlin en 2004, avant le Lion d'or pour Pieta en 2012.

Le critique cinématographique russe Andrei Plakhov a souligné que cet "enfant terrible" du cinéma asiatique était apprécié en Russie pour "sa passion et son attitude désinvolte".

Cinéma

L'inusable Harrison Ford veut reprendre son rôle dans Indiana Jones 5 prévu pour 2022

A 78 ans, Harrison Ford, l'archéologue d'Indiana Jones ne veut pas de retraite. Il réapparaîtra dans la saga Indiana Jones dont le cinquième opus produit par les studios Disney est prévu pour 2022.

"Lucasfilm est en pré-production pour le prochain volet d'Indiana Jones. James Mangold sera aux commandes, le réalisateur de Ford v Ferrari,



et Indy en personne, Harrison Ford, sera de retour pour conti-

nuer le voyage de son personnage iconique. L'aventure arrive

en juillet 2022", peut-on lire sur le compte officiel de la firme aux grandes oreilles. En principe, c'est Chris Pratt - plus jeune et plus en forme - qui était pressenti pour reprendre le costume de ce lan Solo archéologue.

"Personne d'autre ne peut être Indiana Jones. Vous ne comprenez pas ? Quand je serai mort, il sera mort !", avait déclaré l'acteur à la télévision américaine.



jusqu'à
-40%
sur le

DÉDOUANEMENT
de vos **VÉHICULES**
& **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

DEPRECIATION DE LA VALEUR EN DOUANE DES VEHICULES ET MARCHANDISES

Jusqu'à *-40%* sur le dédouanement des véhicules et marchandises sous douane en souffrance.

Offre valable jusqu'au *24 décembre 2020*.

#OTR

#AllègementFiscal



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

**Hugue Eric
JOHNSON**

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction

**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Lois de finances 2021

MESURES DRASTIQUES

L'Etat réduit son train de vie de 20% en 2021 et réadapte les mesures fiscales

Le budget de l'Etat pour l'année 2021 est en étude à l'Assemblée nationale. C'est au cours de la session budgétaire que les élus du peuple débattent et échangent en vue d'adopter le budget de la République Togolaise pour l'année à venir. Pour la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Tségan, il s'agit d'un acte majeur qui implique clairvoyance, sens des responsabilités et priorités dans un contexte économique fortement marqué par les effets négatifs de la crise sanitaire. D'où, plusieurs innovations.

Eric J.

L'année budgétaire 2020 a été éprouvante pour le Togo. La stratégie du gouvernement par rapport à ce contexte de crise, est une stratégie dite des 3 R : la Riposte, la Résilience et la Relance économique. La Riposte d'abord contre la pandémie, bien maîtrisée dans notre pays. Le Gouvernement a dû mettre les moyens énormes pour parvenir aux résultats connus de tous. Ensuite, la phase de Résilience, avec le soutien des populations les plus vulnérables d'autres initiatives à l'endroit des petites et moyennes entreprises, des TPME (Très



Les députés en séance au Parlement

petites et moyennes entreprises) pour la Relance de l'économie nationale.

Pour 2021, en Conseil des ministres le gouvernement a adopté un projet de loi de finances d'en-

viron 1 500 Milliards de F CFA. Dans le contexte décrit plus haut, le Togo se propose d'adopter une politique budgétaire qui aura pour soubassement un cadrage macro-budgétaire qui tient compte

d'une part, de la capitalisation des résultats obtenus du programme de Facilité Elargie de Crédit, FEC, conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) notamment en terme d'assainissement des finances publiques, ainsi que des

feuille de route du Gouvernement traduite dans la déclaration de politique nationale. Toutefois, il sera maintenu une stratégie budgétaire prudente en 2021 en vue de garantir la soutenabilité des finances publiques à travers une amélio-

On soutient que l'arsenal juridique en matière douanière tire sa substance du constat, établi depuis plusieurs années, selon laquelle la législation douanière enregistre un besoin presque permanent de mise à niveau. Pour le gouvernement, cette mise à niveau répond aux principes directeurs qui sont, entre autres, la promotion de la mission économique et sécuritaire de la douane, l'adoption de concepts consacrés par les conventions internationales, la refonte des mécanismes de contrôle, le renforcement des droits des usagers et partenaires, la réorganisation des voies de recours et le réaménagement en profondeur du contentieux douanier.

Les domaines de propositions de réformes visent : l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; l'allègement de la charge fiscale ; les ajustements techniques ; la prise en compte de la réglementation sous-régionale.

Ainsi, au titre de la nouvelle loi de finances : en ce qui concerne la fiscalité intérieure, au total vingt-trois (23) articles ont été modifiés dont douze (12) dans le Code Général des Impôts (CGI) et onze (11) dans le Livre des Procédures Fiscales (LPF). En ce qui concerne la fiscalité de porte, au total trois (03) articles ont été modifiés dans le Code des douanes national.

Mesures de contrôle et de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales

En vue de prendre en compte les recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, de l'ITIE et dans le but de conformer le cadre juridique togolais sur les bénéficiaires effectifs au cadre juridique international, à la veille de l'évaluation du Togo par ses pairs, le projet de loi de finances a introduit la notion de bénéficiaires effectifs assorti de sanctions fiscales afin de lutter contre la criminalité économique. Par ailleurs le projet de loi a introduit l'imposition des transactions à travers les plateformes numériques à la TVA.

Aussi, dans le souci de mettre à jour la législation togolaise par rapport aux innovations de l'UEMOA, le projet de loi a transposé la directive N° 01/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 portant harmonisation du régime fiscal des pertes sur créances douteuses ou litigieuses comptabilisées par les établissements de crédit.



Mme Yawa Tségan, Présidente de l'Assemblée Nationale

réformes courageuses mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires.

Les priorités du budget 2021 portent sur la budgétisation des engagements qui ressortent de la

ration du recouvrement des recettes et une maîtrise des dépenses.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que traverse notre pays à l'instar des autres pays du monde, il est apparu nécessaire de réorienter les priorités du Gouvernement. Pour prendre en compte ces priorités dans le budget 2021, le Gouvernement, à travers la lettre de cadrage, a donné des orientations et mesures en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

La politique de réduction du train de vie de l'Etat engagé en 2018 s'est davantage accentuée en 2021 avec un abattement de 20% (soit 11 milliards de francs CFA), opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions pour abonder les dépenses en capital afin de financer une partie des projets et réformes contenus dans la feuille de route du gouvernement et répondre aux besoins sociaux. Toutes les priorités et choix stratégiques d'allocation globale des ressources sur la période prennent en compte le renforcement des mécanismes d'inclusion, d'intégration de l'équité et du genre avec primauté sur les jeunes et les femmes. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur le respect de la discipline budgétaire, le renforcement du contrôle a priori et le suivi de la capacité d'absorption des crédits liés à l'investissement.

En tout état de cause, fait savoir le gouvernement, l'atteinte des objectifs poursuivis à travers ce projet de loi de finances requiert la mise en œuvre de mesures cohérentes pour l'efficacité dans l'exécution des dépenses laquelle est tributaire de recouvrement optimal des ressources. D'où la nécessité de mesures fiscales adaptées.

Mise à niveau de la législation douanière

Bonne réaction de TOGOCOM

Service T-Money meilleure performance à compter du 17 décembre 2020 au plus tard

Late Pater

En plus de la loi sur les communications électroniques, la signature d'un cahier de charges fonde l'octroi de la licence à la société Togo Cellulaire en 1998, renouvelée le 12 juin 2018, pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communication électronique mobiles. Sur la base de ce (ce) cadre juridique, lorsqu'un opérateur ne satisfait pas aux obligations mises à sa charge, l'Autorité de régulation le met en demeure de remédier à la situation dans un délai qu'elle fixe. Si la demeure reste sans suite, l'Autorité de régulation peut, de sa propre initiative ou sur demande du ministre de tutelle, en fonction de la gravité du manquement, prononcer des sanctions à l'encontre de l'opérateur ou du fournisseur du service défaillant : a)

amende pouvant atteindre 2% du chiffre d'affaires avec possibilité de prononcer une astreinte d'un montant minimal de 500 000 francs Cfa par jour. En cas de récidive, ces amendes peuvent être portées au double ; b) restriction de la portée et/ou de la durée de la licence ou de l'autorisation après accord du ministre ; c) proposition au ministre de la suspension ou du retrait de la licence ou de l'autorisation ou imposition de mesures spécifiques visant à faire respecter les modalités de la licence.

C'est ce cadre juridique qui guide le règlement du différend entre l'Autorité de régulation (ARCEP) et Togo Cellulaire, à la suite de nombreuses plaintes des utilisateurs sur le service T-Money que l'opérateur offre à ses abonnés. On a parlé de dysfonctionnements graves et continus. Interpellé par

l'ARCEP, Togo Cellulaire, qui reconnaît les dysfonctionnements et le fait de ne pas s'être soumis à l'obligation d'information vis-à-vis de l'Autorité et des utilisateurs du service, a invoqué la vétusté de la plateforme servant à fournir le service T-Money. A l'instruction, Togo Cellulaire a aussi dit avoir entamé la correction des dysfonctionnements par un rajout de capacité matérielle effectué le 17 novembre dernier avec l'intégration de deux nouveaux serveurs hôtes en virtualisation, le rajout de ressources mémoires, le re-paramétrage de la base de données pour s'adapter, la mise en service d'un deuxième canal USSD pour désengorger la canal principal...

Cela n'a pas suffi et des démarches sont menées pour contraindre Togo Cellulaire à résoudre les dysfonctionnements constatés afin de garantir une meilleure satisfaction des consommateurs. Dans ce sens, la mise en demeure lui a été notifiée le 8 décembre dernier. Ce qui a fait plier l'opérateur dont les arguments de défense n'ont guère convaincu l'Autorité. Et dans un communiqué publié le 11 décembre, Togo Cellulaire semble comprendre le degré de violation des termes du cahier de charge. Sous la bannière de TOGOCOM (la maison mère née de la privatisation), elle rassure et promet de rendre meilleur le service T-Money. «Le service T-Money de

TOGOCOM est devenu aujourd'hui indispensable dans la vie de millions de Togolais et son succès résulte notamment de sa disponibilité, de la sécurité des transactions et de la disponibilité d'applications innovantes proposées à toutes les couches sociales de la population. Depuis son lancement, T-Money a ainsi contribué fortement au développement numérique du Togo. Durant l'année 2020, le service T-Money a servi des millions de Togolais au quotidien et le succès du service a dépassé toutes les attentes. Cet engouement exceptionnel, inattendu et inédit a engendré malheureusement des difficultés techniques et des instabilités sur la plate-forme. TOGOCOM a été, dès le début, consciente des difficultés rencontrées dans l'utilisation du service T-Money et a mobilisé toutes ses équipes techniques 24h/24 pour rétablir la stabilité, la sécurité et la célérité qui ont, jusqu'à présent, contribué au succès de ce service. TOGOCOM s'engage auprès de ses clients à résoudre toutes leurs difficultés le 17 décembre 2020 au plus tard. TOGOCOM tient à présenter ses sincères excuses à son aimable clientèle suite aux désagréments occasionnés, remercie ses clients pour leur patience, leur confiance et leur fidélité sans cesse renouvelée», mentionne le communiqué.

Au nom de l'assouplissement dû au contexte du Covid-19

L'ITIE-Togo sollicite deux prorogations de délai

*Le rapport 2018 et la 3^{ème} validation du processus de mise en œuvre sont concernés.

Late Pater

A la lumière de l'évolution générale de la situation sanitaire et économique des pays mettant en œuvre l'ITIE, des mesures ont été proposées par l'ITIE visant à assouplir les exigences en matière de rapports pour les pays concernés et à garantir que la mise en œuvre de l'ITIE contribue effectivement aux efforts mondiaux et nationaux de lutte contre la pandémie du Covid-19, sans perdre de vue leur engagement en matière de transparence, de redevabilité et de dialogue multipartite. Ces adaptations sont destinées à permettre aux pays mettant en œuvre l'ITIE de maintenir la dynamique du processus ITIE, tout en tenant compte des circonstances locales et des besoins urgents en information. L'assouplissement des exigences concerne les rapports ITIE dont la publication est prévue en 2020. De même, les pays dont la validation doit commencer avant août 2020 peuvent choisir de la reporter ; ils doivent, pour cela, présenter une demande de prorogation en invoquant, à titre de justification, les circonstances liées au Covid-19. Compte tenu de l'incertitude persistante quant à l'évolution de la pandémie d'ici la fin 2020, les pays dont la validation est programmée à partir de septembre 2020 peuvent aussi en demander le report en vertu de la Section 4, article 7 de la Norme ITIE 2019. Tous ces aménagements ont été revus par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de sa réunion des 14 et 15 octobre 2020.

Et c'est de cette fenêtre d'assouplissement que veut bien profiter le Togo qui se voit dans le rang des pays qui éprouvent des difficultés à respecter les échéances initiales de la mise en œuvre de l'ITIE, pour cause de Covid-19. Ainsi, lors de la 35^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Togo (ITIE-Togo), le 30 novembre 2020 à Lomé, les membres ont adopté deux résolutions : la première sollicite la prorogation de la date de publication du **rapport ITIE 2018** au **31 décembre 2021** (l'échéance initiale était fixée au 31 décembre 2020) alors que la deuxième sollicite la prorogation de la date du début de la **3^{ème} validation du processus** de mise en œuvre de l'ITIE au Togo au **8 novembre 2022** (l'échéance étant initialement fixée au 8 novembre 2021). Bien sûr, auprès du Conseil d'administration de l'ITIE. Le rapport 2018 ne sera pas connu en cette fin d'année. C'est le cabinet BDO LLP qui



Mme Aziablé Mawunyo Mila, ministre en charge des Mines et présidente du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo.

La même réunion du Comité de pilotage a également permis de faire le point des dix ans de mise en œuvre de l'ITIE à la nouvelle présidence du Comité de pilotage c'est-à-dire les actions réalisées, les résultats obtenus et les attentes du Comité pour renforcer les capacités de ses organes. Un nouveau schéma est adopté pour un bon fonctionnement de l'ITIE au Togo. Sans oublier le plan de travail 2021-2024 élaboré et la définition des activités qui alignent les objectifs sur les priorités nationales. A la même occasion, la campagne de dissémination du rapport 2017 de l'ITIE-Togo est lancée. Le coordonnateur national de l'ITIE-Togo, Didier Kokou Agbemadon, a relevé que l'élaboration des rapports ITIE, les projets et les études qui ont été toujours confiés aux consultants seront désormais réalisés par eux-mêmes, exhortant ses collaborateurs à travailler ardemment pour la réussite du processus ITIE au Togo. «*Nous devons œuvrer ensemble pour que l'ITIE devienne un modèle de bonne gestion non seulement dans le secteur extractif mais aussi dans la gestion des finances de l'Etat. J'essaierai dans la mesure du possible de lever tous les obstacles qui puissent entraver la bonne exécution du processus*», avait, pour sa part, promis la ministre déléguée en charge des Mines et présidente du Comité, Mme Aziablé Mawunyo Mila.

Depuis sa création en 2010, l'évolution du processus de mise en œuvre de l'ITIE au Togo a permis de divulguer les informations contextuelles des secteurs des mines, pétrole et eau ainsi que les données du secteur extractif portant sur les années 2010 à 2017. Ce parcours a permis au pays d'avoir la reconnaissance du Secrétariat International ainsi que du Conseil d'administration de l'ITIE. La dernière évaluation du processus classe le Togo parmi les pays ayant accompli des progrès significatifs : le Togo a été classé

deuxième pays à exécuter la mise en œuvre conformément aux règles des exigences dans le délai convenu par la Norme. Ce qui lui a valu d'être déclaré Pays modèle par le Conseil d'administration de l'ITIE internationale. Pour les validations qui ont suivi, le Togo n'a pas accroché la barre souhaitée. Sur 27 exigences évaluées, le pays n'a pas accompli des progrès satisfaisants dans les exigences 1.4 sur la gouvernance du Groupe multipartite et 1.5 sur le plan de travail.

Depuis le 16 novembre 2020, le Consultant Tim Félix Bittiger, basé en Allemagne, est chargé de faire l'analyse institutionnelle et financement pérenne de l'ITIE au Togo. Dans la foulée, le Tunisien Karim Lourimi s'est vu attribuer le marché de l'établissement des directives permettant la mise en œuvre des exigences de l'ITIE sur la propriété réelle.

Décret d'application de l'Instance de protection des données à caractère personnel

Le consommateur togolais et sa vie privée désormais mieux protégés

Late Pater

Lomé, 11 décembre 2020 – Pour profiter pleinement des opportunités offertes par la numérisation des procédures administratives et l'amélioration des services fournis par les entreprises, il est essentiel que la vie privée des citoyens, et tout particulièrement leurs données personnelles soient protégées. C'est dans cette optique que le Togo s'est doté de la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel qui dispose de la création d'une Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP). Le décret qui définit l'organisation et le mode de fonctionnement de cette instance a été adopté par le gouvernement réuni en Conseil des ministres le 9 décembre 2020. En effet, les différents fournisseurs de services nu-

Suivant les programmations du gouvernement / En lien avec le PIDU

Lomé, Kara et Dapaong dans un projet d'extension de leur réseau d'eau potable

Jean AFOLABI

Les villes de Lomé au sud, Kara au centre-nord, et Dapaong au nord sont ciblées dans un projet d'extension de leur réseau d'adduction d'eau potable, en lien avec le Projet d'infrastructures et de développement urbain (Pidu). Ce dernier, convenu avec la Banque mondiale en novembre 2018, ambitionne d'améliorer, notamment l'accès aux infrastructures urbaines et services de base dans les quartiers mal desservis des villes de Lomé, Kara et Dapaong, tels que : (i) des routes urbaines et espaces publics – *éclairage public et aménagement paysager* – ; (ii) des systèmes d'accès à l'eau potable ; (iii) des réseaux de drainage et de gestion des eaux pluviales, ainsi que (iv) de petites infrastructures économiques et sociales – *marchés et échoppes de commerçants*. Dans les projections du Pidu, environ 10 000 personnes auront accès à des sources d'eau potable.

Aussi le ministère de l'Urbanisme, de l'habitant et de la réforme foncière vient-il de programmer les Etudes d'impact environnemental et social simplifiées (EIES), et l'élaboration du Plan d'action de réinstallation (PAR) ; et de boucler à ce sujet les manifestations d'intérêt sollicitées. Il s'agit, dans le premier cas, de faire ressortir la situation initiale/référence sur le plan social et environnemental ainsi que les activités de chaque sous-projet ; d'appréhender l'évolution



La Ministre Mme. AYEVA Koko de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique, lance les travaux à Kara

environnementale et sociale des zones concernées en l'absence du sous-projet ; et d'identifier les impacts environnementaux et sociaux probables des activités de chaque sous-projet. Et dans un deuxième temps, d'analyser toutes les options possibles afin d'éviter ou minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres ; d'atténuer les impacts sociaux et/ou économiques négatifs inévitables par la mise en place de mesures de mitigation et d'assistance appropriées pour les personnes affectées y compris les groupes vulnérables ou défavorables ; de s'assurer que les personnes affectées sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ; de

s'assurer que les personnes vulnérables sont prises en compte dans le processus...

En outre, début juin dernier, il faut le rappeler, le gouvernement a accédé à un prêt de plus de 26 milliards de francs Cfa de l'Agence française de développement (Afd), à des conditions concessionnelles destinées à appuyer les actions engagées par le gouvernement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La première convention, relative à la réalisation du projet intitulé «*PND-Eau*», comprend : l'alimentation en eau potable des localités de Cinkassé et de Mandouri dans la région des Savanes ; le renforcement de l'alimentation en eau potable des localités de Tandjoaré, Bombouaka, Korbongou et Gando dans la région des Savanes ; la réalisation de mini-adductions d'eau potable au profit de six zones semi-urbaines : Gandé, Soudou-Tchalimé et Kabou dans la région de la Kara ; Amou-Oblo, Glé et Wahala dans les Plateaux ; le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable du périmètre de la TdE ; les études stratégiques comprenant le plan directeur de l'eau potable du grand Lomé. La deuxième convention porte sur l'étude d'actualisation du Plan directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du Grand Lomé. Cette étude devra permettre de mieux cerner la problématique de l'assainissement dans la grande ville de Lomé où les défis dans ce domaine sont aujourd'hui nombreux.

Aux dires du ministre de l'Eau et de l'hydraulique villageoise, Tiem Bolidja, le Togo veut atteindre un taux de 95% en milieu rural d'ici à 2025 contre, actuellement, une desserte de 65% ; passer de 48% à 85% en milieu semi-urbain et de 55% à 75% en milieu urbain hors Lomé. Dans le Grand Lomé, l'objectif de couverture en eau potable doit accrocher les 80% à l'horizon 2025. Et en matière d'assainissement, le Togo vise un taux de couverture de 86%.

ministre de l'Economie numérique et de la transformation digitale.

En tant qu'entité autonome, l'IPDCP bénéficie de larges pouvoirs d'investigation, de réglementation et de sanction pour garantir au citoyen, la protection de ses données. Concrètement, le citoyen togolais saisit l'IPDCP s'il s'inquiète du traitement qui est fait de ses données personnelles par une entreprise ou une administration. L'IPDCP pourra contraindre cet acteur à respecter la loi, sous peine de sanctions.

Le Togo rejoint les pays qui ont mis en place des mécanismes de protection des données personnelles. L'adoption de la loi sur la protection des données personnelles et la création de l'IPDCP, avec le renforcement de la cybersécurité au Togo, montrent la volonté du Gouvernement de faire du pays une référence en matière de numérique.

FOOTBALL/CLUB

ASKO et les ambitions, Mey Gnassingbé pour trouver le bon crampon

En assemblée générale ordinaire et électorale, samedi 12 décembre 2020 à Kara, le député-maire, Mey Gnassingbé a été porté à la présidence du club de l'Association sportive de la Kozah (ASKO).

Hervé A.

Éliminée des préliminaires de la Ligue Africaine des Champions, après seulement deux matches contre Racing Club d'Abidjan, ASKO veut se remettre en selle pour la nouvelle saison en portant à sa tête le Député-Maire Mey Gnassingbé au cours de son assemblée générale électorale tenue au Palais des Congrès de Kara.

"C'est avec fierté et joie que je prends la parole afin de m'exprimer en tant que nouveau président de l'Association Sportive de la Kozah (ASKO) à la suite de l'élection de notre liste. Je tiens particulièrement à rendre hommage à tous ceux et celles qui ont contribué à la création et au fonctionnement de notre club toutes ces années", a laissé entendre Mey Gnassingbé, le nouveau patron du club de la Kozah.

Mey Gnassingbé a de grandes ambitions pour le club de la Kozah. Il s'agit donc pour lui de "mobiliser les ressources nécessaires à travers la signature de partenariats avec un équipementier ainsi qu'avec des sponsors stratégiques. La restructuration du club ne saurait exclure le renforcement de la relation entre le club et ses supporters. Celle-ci se caractérisera par la création d'une fan



zone et par l'intensification de l'expérience vécue par le supporter au stade", projette-il.

Le nouveau président d'ASKO pense également à la base et ambitionne de créer un centre de formation pour ASKO, de mettre en place une équipe féminine.

Aux membres du club, aux supporters et au public sportif, il les rassure de sa volonté de "redonner à notre club, détenteur de l'un des plus beaux palmarès du football togolais, le prestige qui

lui revient de droit (...). En tant que fils du milieu et passionné de football, je mesure pleinement la tâche qui nous incombe, à moi et aux membres de notre bureau, et je réitère l'engagement à inscrire durablement et définitivement notre club au patrimoine immatériel de notre préfecture et de notre pays. Notre ambition est de faire entrer notre club dans l'ère de l'émergence. Cette ambition se déclinera par une redynamisation de nos activités et un nouveau style de

management. Tous les secteurs de la gestion de la vie de notre club seront améliorés avec pour seul leitmotiv, la quête de la performance."

Dirigé depuis deux ans par un collègue d'officiers avec à sa tête, le préfet de la Kozah Didier Hemou Bakali, le club de la Kozah a su se hisser au premier rang du championnat national, la saison dernière. Un travail que le nouveau président n'a pas manqué de saluer. "Au nom du nouveau bureau exécutif d'AskO de Kara, j'adresse nos félicitations chaleureuses au Colonel Bakali et à toute son équipe pour le titre de champion du Togo que notre club a remporté au cours de la saison écoulée sous sa houlette", a-t-il déclaré.

Et à propos du championnat, le nouveau président se donne pour objectifs de mettre en place une équipe très compétitive en championnat en attirant les meilleurs talents du pays, jouer le titre au niveau local, participer régulièrement aux compétitions africaines.

Chargé de mission à la présidence de la République togolaise, député à l'Assemblée nationale depuis 2018 dans l'Amou et maire de la Commune Amou 2, est un passionné du football depuis son enfance.

FIFA FIFPRO Men's World XI

Quatre africains par les 55 joueurs en course

Robert Lewandowski et Manuel Neuer sont deux des 11 pensionnaires du Bayern Munich à figurer sur la liste des 55 joueurs ayant reçu le plus de voix pour le compte de l'élection du FIFA FIFPRO World11 masculin.

Après le sacre impressionnant des Bavarois en Ligue des champions de l'UEFA, il n'est pas étonnant de retrouver dans cette liste 11 joueurs de l'effectif vainqueur du Paris Saint-Germain en août. Il est à noter que six de ces hommes n'apparaissent plus sur la liste depuis quelques années : David Alaba (dont la dernière sélection remontait à 2017), Thiago Alcántara (2017), Jerome Boateng (2017), Philippe Coutinho (2018), Manuel Neuer (2017) et Thomas Müller (2016).



Parmi les nominés munichois, seuls Joshua Kimmich et Robert Lewandowski étaient présents sur la liste de l'an dernier.

Ils sont trois à connaître leur première apparition parmi les 55 : Alphonso Davies, Serge Gnabry et Leon Goretzka.

Depuis la victoire du Bayern en finale de la Ligue des champions, deux joueurs ont changé de club : Thiago et Coutinho. On recense 11 nouvelles têtes dans la liste des 55, notamment le Norvégien Erling Haaland, le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang, le Portugais Bruno Fernandes, et les Anglais Dele Alli et Jordan Henderson.

Côté africain, outre le Gabonais d'Arsenal Pierre-Emerick Aubameyang, on note la présence des Sénégalais Kalidou Koulibaly de SSC Napoli et Sadio Mané Liverpool et Salah Mohamed de Liverpool.

La FIFA et la FIFPRO annonceront le World11 de la saison 2019/2020 jeudi prochain, 17 décembre.

La FIFPRO et la FIFA ont invité tous les footballeurs professionnels à voter pour le World11. Il leur a été demandé de désigner les joueurs les plus remarquables aux postes suivants : gardien, défenseur, milieu et attaquant. Le gardien, ainsi que les trois défenseurs, trois milieux et trois attaquants qui ont reçu le plus de voix seront retenus dans le World11. La place restante dans le World11 reviendra au joueur de champ ayant recueilli le plus de voix, en ne tenant pas compte des neuf joueurs de champ déjà sélectionnés.

CIO

Le Sommet olympique lance un message aux Etats-Unis

Réuni samedi 12 décembre en mode virtuel, avec Thomas Bach à Lausanne en maître de cérémonie (photo ci-dessus), le 9ème Sommet olympique du CIO a fait le tour des sujets à l'ordre du jour sans chercher à réinventer l'histoire.

La déclaration finale surfe entre confiance et satisfaction, notamment sur la préparation des Jeux de Tokyo l'an prochain et de Pékin en 2022. Un thème, pourtant, s'écarte légèrement de la route en ligne droite : le dopage. Sans le citer nommément, le CIO s'inquiète de l'adoption par les Etats-Unis du Rodchenkov Act, une loi signée au début du mois par Donald Trump, qui autorise la justice américaine à poursuivre et sanctionner toute personne impliquée dans une affaire de dopage internationale, y compris hors de ses frontières.

"Une coopération mondiale entre le sport et les gouvernements doit être renforcée sous les auspices de l'AMA, écrit le CIO dans son compte-rendu du



Sommet olympique. Le système mondial, qui comprend l'AMA, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), les gouvernements du monde entier et les Fédérations Internationales (FI), avec la pleine participation des athlètes, ne doit pas être mis en péril par des actions unilatérales de gouvernements ou d'organisations sportives individuelles. Le Sommet a réaffirmé que la lutte contre le dopage dans le sport ne peut être crédible et fructueuse que si elle repose sur un système de règles internationalement acceptées et sur une coopération

internationale sans faille."

En clair, pas question de laisser un pays chercher à s'imposer comme le gendarme de la lutte antidopage, au mépris des règles en vigueur dans le mouvement olympique. Les Etats-Unis n'ont pas été plus cités par Kirsty Coventry, la présidente de la commission des athlètes du CIO, invitée à présenter un état des lieux de la consultation lancée auprès des olympiens du monde entier sur la règle 50 de la Charte olympique.

"Nous avons reçu des commentaires d'athlètes de nombreux autres

CNO, tels que ceux de l'Australie, du Canada, de l'Irlande, de l'Allemagne, du Mexique et du Nigéria, pour n'en citer que quelques-uns. Bien d'autres ont également exprimé leur opinion dans le cadre d'enquêtes régionales quantitatives ou de consultations qualitatives", a expliqué l'ancienne nageuse. Pas un mot sur les Etats-Unis, dont le comité olympique et paralympique (USOC) a pourtant annoncé en fin de semaine passée qu'il ne sanctionnerait ses athlètes s'il leur prenait l'envie de protester aux Jeux de Tokyo, et enfreindre ainsi la règle 50 de la Charte olympique.

BREVES

Jacques Anouma pense à une candidature

Quatre postulants ont présenté leur candidature pour l'assemblée générale électorale de la Confédération africaine de football (CAF) programmée le 12 mars prochain à Rabat au Maroc. En Afrique de l'Ouest on compte 03 candidats : l'Ivoirien Jacques Anouma, le Mauritanien Ahmed Yahya et le Sénégalais Augustin Senghor. Ce dernier avait émis l'idée d'un seul candidat en Afrique de l'Ouest pour affronter les autres. Et maintenant, c'est un autre candidat ouest-africain qui se prononce sur cette éventualité : Jacques Anouma.

L'ancien Président de la Fédération Ivoirienne de Football, qui s'est vu installer un Comité de Sages de campagne par son Gouvernement, n'a pas échappé, lors d'un entretien avec Sport Ivoire, à la question de savoir s'il n'est pas nécessaire de penser à un consensus autour d'une candidature unique de l'Afrique de l'Ouest, l'Ivoirien n'écarte pas cette éventualité.

"Je pense que vous allez très vite en besogne. Avec mon frère Augustin Senghor du Sénégal, nous pensons déjà à cette éventualité. On pense que l'idéal serait que l'Afrique de l'Ouest parte unie. A partir du moment où c'est une volonté commune, le consensus se fera tout doucement. Mais, ça ne se fera pas d'un coup de baguette magique", a-t-il répondu.

En outre, Jacques Anouma, interrogé sur la possibilité d'avoir le soutien de la légende du football ivoirien, Didier Drogba s'est montré optimiste sur cette question. "Ne vous inquiétez pas. Didier Drogba était en voyage et il vient de rentrer cette semaine. Nous avons eu un très bon entretien mardi dernier pour parler de cette candidature. Je crois que les choses se feront au cours des jours à venir", a-t-il dit.

L'Inde met son projet entre parenthèses

La candidature de l'Inde aux Jeux d'été en 2032 a été annoncée de longue date. Les Indiens ont même été parmi les premiers à se déclarer. Mais le projet est désormais mis entre parenthèses.

Narinder Batra, le président du comité olympique indien, a confié au New Indian Express que les candidatures pour les Jeux olympiques et les Jeux du Commonwealth ne seront plus d'actualité avant l'an prochain. Certes, l'Inde reste en contact avec le CIO, dans le cadre de la nouvelle phase dite de dialogue entre l'instance olympique et les éventuels postulants.

Mais le projet est temporairement à l'arrêt. "Nous avons exprimé notre intérêt au CIO. Puis la crise sanitaire est arrivée et tout a été interrompu, a expliqué Narinder Batra. Nous aurons une réunion au cours du premier trimestre de l'année prochaine. Elle concernera non seulement les Jeux olympiques, mais aussi d'autres grandes compétitions, dont peut-être les Jeux du Commonwealth en 2030. Nous devons avancer sur des choses concrètes pour parvenir à impliquer les gens."

Le temps des réformes à l'AIBA

Au lendemain de la victoire du dirigeant russe dans la course à la présidence de l'AIBA, l'instance internationale de la boxe a vécu dimanche 13 décembre une deuxième journée d'assemblée générale très active.

Elle s'est dotée d'une nouvelle constitution, rien de moins. Adoptée à une belle majorité (84 voix pour, 25 contre et 21 abstentions), elle pose les bases d'une gouvernance plus démocratique, mais aussi d'une volonté de transparence et d'éthique de l'AIBA, conformément aux recommandations du CIO.

Les nouveaux statuts de l'AIBA donneront sur le papier plus de pouvoir aux fédérations nationales, les présidents des confédérations continentales devant désormais être élus par les congrès des dites confédérations.

Le nombre de membres du Conseil de l'AIBA passera de 32 à 22, la grande majorité d'entre eux représentant les confédérations continentales. Ce même Conseil devra compter au moins six membres féminines. Les athlètes y seront également représentés.

Dans le même temps, plusieurs mécanismes de contrôle financier, dont la création d'un organe d'audit interne, ont été approuvés par l'assemblée générale. Ils seront mis en place "dans un avenir très proche." Le message est clair : l'AIBA façon Umar Kremlev veut retrouver au plus vite sa place dans la famille olympique.

Panier de la ménagère

Hausse d'un demi-point des prix en novembre, soutenue par Feuilles de haricot et Adémè

Jean AFOLABI

En novembre 2020, l'INHPC – **Indice national harmonisé des prix à la consommation** – s'est établi à 105,9 au Togo, traduisant une hausse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation contre une baisse de 0,3% le mois précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+1,0%) ; «Communication» (+0,8%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,4%) ; «Enseignement» (+1,6%) ; «Biens et services divers» (+0,3%) et «Santé» (+0,1%). La hausse de l'indice global est cependant atténuée par le recul des indices des fonctions de consommation «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (-0,3%) ; «Transports» (-0,1%) et «Tabac et stupéfiants» (-0,8%).

En effet, suivant les chiffres officiels dévoilés par l'Institut national de la Statistique et des études économiques (Inseed), la hausse de l'indice des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la progression des indices des postes suivants: «Légumes frais en feuilles» (+9,1%) ; «Autres matières grasses» (+18,3%) ; «Autres produits frais de mérou de fleuve» (+7,4%) ; «Tubercules et plantain» (+3,5%) ; «Céréales non transformées» (+0,9%) ; «Agrumes» (+7,0%) ; «Légumes frais en fruits ou racine» (+2,2%) ; «Légumes secs et oléagineux» (+1,3%) ; «Poissons frais» (+4,7%) et «Huiles» (+1,9%).

L'indice du poste «Communication téléphonique», qui a vu son niveau croître de 0,9% en novembre 2020, a impacté la hausse l'indice de la fonction de consommation «Communication. Pour la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», son indice est tiré à la hausse (+0,4%) par la variation de prix du poste «Combustibles solides et autres» (+4,8%). A la faveur de la rentrée scolaire et académique 2020-2021 effective depuis le 02 novembre 2020, l'indice de la fonction de consommation «Enseignement» s'accroît de 1,6%, tiré par les hausses respectives enregistrées pour les indices des postes «Enseignement pré-élémentaire et primaire» (+3,8%) et «Enseignement secondaire» (+0,6%). La variation observée pour l'indice de la fonction de consommation «Biens et services divers» est le fait du poste «Autres services non compris ailleurs» (+2,4%). Les augmentations respectives des indices des postes

«Services médicaux et dentaires» (+0,8%) et «Médicaments traditionnels» (+1,3%) ont soufflé à la hausse l'indice de la fonction de consommation «Santé».

Les postes ayant contribué à la baisse des indices de prix de la fonction de consommation «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» «Transports» et «Tabac et stupéfiants» sont: «Autres ustensiles de ménage» (-0,3%) ; «Entretien et réparations de véhicules particuliers» (-0,8%) ; «Autres services relatifs aux véhicules personnels» (-1,6%) ; «Carburants et lubrifiants» (-0,1%) ; «Transport aérien de passagers» (-2,9%) ; «Pièces détachées et accessoires» (-0,2%) ; «Tabac et stupéfiants» (-1,5%) et «Vin et boissons fermentées» (-1,0%).

Les produits en hausse de prix

L'augmentation du niveau des indices observée en novembre 2020 est le fait du renchérissement des variétés suivantes: «Feuille de haricot» (+30,8%) ; «Adémè» (+24,4%) ; «Gboman» (+13,9%) ; «Choux vert» (+4,7%) ; «Décou (Noix de palme)» (+20,2%) ; «Aglinvi moumou (Crabes frais)» (+10,1%) ; «Bolou moumou (Crevettes fraîches)» (+1,6%) ; «Ignose» (+4,7%) ; «Agbéli (Manioc frais)» (+3,1%) ; «Mil en grains crus vendu au petit bol» (+10,9%) ; «Riz local longs grains vendu au petit bol» (+6,6%) ; «Sorgho en gains crus vendu au petit bol» (+2,3%) ; «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+0,9%) ; «Mandarine» (+39,8%) ; «Citrons» (+21,0%) ; «Oranges locales» (+0,2%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (+15,4%) ; «Carottes» (+9,1%) ; «Oignon frais rond» (+1,1%) ; «Haricots rouges secs» (+7,6%) ; «Akpala moumou (Chinchard frais)» (+2,3%) ; «Zomi (Huile de palme traditionnelle)» (+2,8%) ; «Huile végétale» (+1,6%) ; «Bois de chauffe» (+4,8%) ; «Charbon de bois» (+4,8%) ; «Appel Heure creuse» (+10,6%) ; «Appel Operateur 1» (+3,0%) ; et «Appel Heure normale» (+1,5%) ; «Frais annuel de scolarité jardin d'enfants ou maternelle privée» (+5,7%) ; «Frais annuel de scolarité dans une école primaire privée» (+3,7%) ; «Répétition de cours aux élèves du primaire» (+1,6%) ; «Répétition de cours aux élèves du secondaire, premier cycle» (+2,8%) ; «Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire» (+0,7%) ; «Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée (CEG)» (+0,5%) ; «Frais de mouture de maïs» (+3,7%) ; «Consultation d'un gynécologue obstétricien» (+2,6%) et «Herbe Zangara pour paludisme» (+6,6%).

Les produits en baisse d'indice

Les prix ayant enregistré une baisse se rapportent entre autres aux variétés: «Bassine» (-0,8%) ; «Seau en plastique» (-0,4%) ; «Lavage auto chez un particulier» (-4,8%) ; «Vidanges et graissage d'une voiture» (-1,5%) ; «Leçon de conduite automobile (Code et conduite)» (-2,2%) ; «Essence super de rue» (-1,0%) ; «Essence mélange de rue» (-0,9%) ; «Transport transfrontalier de passagers et de bagages par avion vers un pays africain» (-5,3%) ; «Bougie pour automobile» (-0,3%) ; «Cola fraîche» (-6,8%) ; «Vin de palme» (-1,3%) et «Tchoukoutou local artisanal» (-0,4%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,2% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a également progressé de 0,1%.

Les produits frais, énergétique set Hors Energie et produits frais ont renchéri respectivement de 2,2%; 0,8% et 0,1%. Les prix des produits «locaux» ont progressé de 0,9% tandis que ceux des produits importés ont décliné de 0,1%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs primaire (+2,2%), secondaire (+0,2%) et tertiaire (+0,4%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits «non-durables» (+0,9%) et des «services» (+0,4%) atténuée par le ralentissement des prix des produits «durables» (-0,2%).

En évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en novembre 2020 s'est accru de 0,2% comparativement à la situation d'août 2020 (évolution trimestrielle). Cette évolution est la résultante d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+1,9%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,5%), «Biens et services divers» (+1,0%), «Enseignement» (+2,0%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,4%), «Communication» (+0,4%) et «Tabac et stupéfiants» (+2,0%) et d'autre part, au recul des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-1,2%) et «Santé» (-0,1%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,1%) atténuée par les prix



des «Produits frais» (-2,1%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+0,4%) et importés (+0,2%). Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des «Services» (+0,8%) et des produits «Durable» (+1,0%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+0,9%) et tertiaire (+0,8%) amorties par les prix des produits du secteur primaire (-2,2%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rap-

port à novembre 2019), le niveau général des prix a progressé de 2,3% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+6,3%) ; «Restaurants et Hôtels» (+2,5%) ; «Articles d'habillement et chaussures» (+1,8%) ; «Biens et services divers» (+3,0%) ; «Tabac et stupéfiants» (+6,7%) ; «Enseignement» (+2,4%) ; «Communication» (+0,3%) ; «Santé» (+0,3%) et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%). Seule la fonction de consommation «Transports» (-6,7%) a enregistré une diminution.

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des

produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+8,4%) et des produits «Hors Energie et Produits frais» (+2,5%) ralenti par la baisse des prix des produits de l'«Energie» (-10,5%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+4,2%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+3,4%) et des «Services» (+1,9%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «primaire» (+10,9%), «secondaire» (+0,8%) et «tertiaire» (+1,9%).

Le taux d'inflation de novembre 2020, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 1,5%.

Accord-cadre de partenariat entre l'ARMP et le CESAG Pour la formation de qualité dans la demande publique

Jean AFOLABI

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a scellé, jeudi 10 décembre à Lomé, un accord de partenariat avec le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), dans le domaine du renforcement des capacités en matière de commande publique. A ce sujet, l'ARMP qui a en charge le volet de la formation s'emploie, en collaboration avec la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), à combler les besoins des acteurs afin de continuer à renforcer le système des marchés publics au Togo. Ainsi, a indiqué Badanam Patoki, secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances, qui présidait la cérémonie, «l'ARMP poursuit ses efforts de recherche des partenaires pour accroître et diversifier son offre de formation».

En lien avec sa stratégie de renforcement des capacités, l'ARMP s'est rapprochée de l'Université de Lomé et de l'Ecole Nationale d'Ad-



M. Badanam Patoki du ministère de l'Economie (milieu).

ministration (ENA) pour convenir de la mise en place, en co-diplômation, d'une formation diplômante de niveau Master spécialisée dans la commande publique. C'est dans la suite logique de cette quête d'innovation et d'efficacité que s'est située la signature de l'accord-cadre avec une institution de grande renommée qu'est le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), fruit d'une vision communautaire impulsée par les chefs d'Etat de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), pour assurer la transformation du capital humain au niveau communau-

taire à travers la formation et l'appui conseil.

Dans sa recherche permanente d'efficacité et d'efficacité de l'action publique, aux dires de M. Patoki en ce qui concerne cet accord, «le Togo se félicite de cette précieuse opportunité d'accompagnement dans un domaine aussi particulier qu'est la commande publique». Et d'exhorter tous les acteurs concernés à continuer de s'impliquer pour la bonne mise en œuvre de l'accord-cadre et disposer d'un système de la commande publique plus performant et plus transparent.

A Ouagadougou / En direction des quartiers périphériques Le sous-projet d'assainissement réduit fortement l'impact des inondations

Mis en œuvre depuis 2013, le premier Sous-projet d'assainissement des quartiers périphériques

de Ouagadougou (SPAQPO) (<https://bit.ly/2JDFYkF>) a contribué fortement à

faire baisser le nombre de personnes affectées par les inonda-

(suite à la page 7)

Société

La difficile réinsertion familiale des enfants de rue

Etonam Sossou

La rue devient, pour plus de 5000 enfants au Togo selon les statistiques, un lieu de vie. Nombre d'entre eux exercent une activité laborieuse : faiseurs de pouelles, mendiants, prostitués, porteurs, collecteurs d'objets divers, employés de ménage, gardiens et laveurs de véhicules, cireurs, vendeurs de produits divers, voleurs... Certains font même carrière dans le vol. Ces pratiques sont presque les mêmes sur tous les continents. Il s'agit en fait d'une incessante quête quotidienne pour trouver de quoi subsister non seulement pour eux-mêmes, mais aussi, le cas échéant, pour leur famille. Lors d'une soirée de la plateforme d'experts indépendants de la société civile, tenue récemment à Lomé, l'ONG Hals International, qui s'occupe spécialement des enfants en situation de rue et travaille beaucoup sur le volet réinsertion familiale des enfants, a structuré son intervention sur les difficultés dont elle face dans l'exercice de ses missions. Des obstacles qui ne permettront peut-être plus aux milliers d'enfants de rue du Togo, comme Jean-David, de recouvrer le cadre familial.

En effet, Jean-David, après la mort de ses deux parents, a été confié à sa grand-mère (76 ans) qui n'a pas assez de moyens

pour s'occuper convenablement de son petit fils. Sur conseil de certains amis, ce mineur décide de venir à Lomé pour travailler et gagner sa vie. Mais il n'atteindra que Tsévié où il a été recueilli par une dame qui le réduit à son tour en esclave domestique et sexuel. Fatigué, Jean-David décide de continuer son aventure et rejoint des groupes d'enfants sur la plage de Lomé, précisément au niveau de Kodjoviakopé. A partir de ce moment il fera des allers-retours incessants entre la plage et les postes de police, parce que devenu un passeur de drogue à la frontière Togo-Ghana. «*Par quels moyens peut-il se protéger ? Sa grand-mère refuse de le laisser regagner le domicile familial. Nous ne savons même plus où il est, nous l'avons cherché en vain*», se désole le Directeur Exécutif de Hals International, Fashinou Dodji Kévin, à la fin de son intervention.

Selon cette ONG, environ 7000 enfants sont en situation de rue au Togo. Des chiffres qui font froid dans le dos et qui l'obligent à faire comprendre aux enfants qu'à la maison on vit mieux, on est protégé et aimé. «*Halsa à elle seule ne peut cerner la problématique des enfants de rue. Nous avons besoin des appuis multiformes. La place d'un enfant c'est dans la famille et non dans la rue. Ces enfants abandonnés et exposés*

à tous les dangers, devenus grands sont souvent recrutés dans des groupes terroristes ou de braqueurs et c'est la sécurité interne qui est menacée», a conclu Fashinou Dodji Kévin.

Agé pour la plupart de 7 à 18 ans - mais le groupe des enfants âgés de 5 à 7 ans croît considérablement -, les enfants vivant dans la rue rencontrent des dangers et des dérives qui leurs sont souvent fatals. Ils sont meurtris par les intempéries, les privations, le dénuement, les maladies, les accidents et l'indifférence. A cela s'ajoutent la précarité, la violence, les sévices sexuels, la loi du plus fort, qui les exposent aux rencontres et influences les plus nuisibles. Tous sont très exposés aux risques : violence et abus sexuels, négligence, manque de soins de santé, manque de possibilités d'instruction et de formation professionnelle. La consommation de drogues, la petite délinquance et la prostitution aggravent encore l'état de santé mentale et physique de beaucoup de ces enfants, les marginalisent et réduisent leurs chances pour l'avenir.

Les pratiques sexuelles dévalorisantes sont très présentes dans cet espace social. Les enfants se sodomisent entre eux, notamment avec les plus grands qui abusent des plus petits. En plus de cela, les enfants vivant dans la rue ont pris l'habitude de

fréquenter les vendeuses de sexe. Il y a aussi la pratique de la pédophilie, de plus en plus développée dans ce milieu. Les enfants sont généralement séduits par de gran-

des et respectables personnes à travers de maigres billets craquants. Etant dans le besoin et en quête permanente d'argent, ils se laissent aller à la sodomie. Cette

sexualité désordonnée et précoce cause des risques élevés de troubles de comportement et de contraction de maladies comme les MST et le VIH SIDA.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°624 de LOTO KADOO du 04 Décembre 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 625^e tirage de LOTO KADOO avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à LOME, à ATAKPAME, à AMLAME et à DAPAONG. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi à LOME, la LONATO a dénombré un lot de 1.000.000F CFA, gagné sur le point de vente 90322.

A ATAKPAME, c'est un gros lot de 2.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 20042.

A AMLAME et à KARA, ce sont également des lots de 1.000.000F CFA qui ont été recensés, ils ont été gagnés respectivement auprès de l'opérateur 20322 et 10030.

La ville de DAPAONG n'est pas en reste avec un lot de 1.500.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 10122.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°625 de LOTO KADOO du 11 Décembre 2020

Numéro de base

Numéros bonus

63 79 06 70 86 51 61

A Ouagadougou / En direction des quartiers périphériques Le sous-projet d'assainissement réduit fortement l'impact des inondations

(suite de la page 6)

tions dans la capitale du Burkina Faso, selon un rapport publié le 2 novembre par la Banque africaine de développement (<https://www.afdb.org/>). Le projet a été financé à hauteur de 39,8 millions de dollars américains par un don du Fonds africain de développement, le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement. Son objectif était de faciliter l'évacuation des eaux pluviales et d'améliorer la gestion des déchets solides à Ouagadougou.

Le rapport sur l'état d'exécution et les résultats de la Banque montre que cet objectif est quasiment atteint après sept années d'exécution : le nombre de victimes d'inondations a chuté de 45 000 en 2009 à moins de 9 000 en octobre 2019. Par ailleurs, le taux de collecte des ordures a atteint 67,2% dans la capitale burkinabè, selon les résultats de l'enquête menée par l'équipe du projet, en collaboration avec l'Ins-

titut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) et la direction en charge de la propreté à la mairie de Ouagadougou.

Le SPAQPO, qui doit s'achever à la fin de l'année 2020, a consisté notamment à construire un linéaire de canal du Mogho Naaba de 3 875 ml. Aussi, le volume du bassin de rétention construit est désormais de 240 000 m³, contre 154 000 prévus à l'origine. Un linéaire de canaux d'évacuation des eaux pluviales de 17 372 ml a été construit dans les secteurs 16, 19 et 24 de la ville. Par ailleurs, le projet a permis de construire cinq ouvrages de franchissement, de rebâtir 142 plots et de curer et protéger 3 000 ml de canal contre l'envasement. La mise aux normes et l'équipement de la quasi-totalité des centres de collecte d'ordures a été réalisée (34 sur 35) et 20 centres de collecte et de tri construits et équipés.

Afin de pérenniser le projet, des équipements ont été fournis aux associations de femmes : il s'agit notamment de panneaux d'interdiction de jeter des ordures mais aussi de petits équipements (machettes, bassines, brosses, petits couteaux, paires de bottes et de gants, cache-nez, brouettes, râtaux, pelles, fourches, bâches, arrosoirs, etc). D'autres équipements ont été remis à ces associations, comme du matériel de pré-collecte, un incinérateur, un granuleur, deux broyeurs, des moustiquaires imprégnées et des boîtes de pharmacie. «*Exception faite, entre autres, des travaux d'aménagement du canal du Mogho Naba et son affluent de Gounghin Sud réalisés à près de 98,2%, tous les marchés de travaux sont exécutés à 100%. Avec la réalisation des derniers ouvrages, l'objectif de développement pourrait être réalisé*», conclut le rapport de la Banque africaine de développement.

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°180 DE LOTO Sam du 05 Décembre 2020

Le tirage N°181 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 12 décembre 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est à LOME à NOTSE et à DAPAONG que la LONATO a recensé des gros lots. Dans les autres villes du pays ce sont essentiellement de lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi la ville de LOME, a enregistré trois lots de 1.000.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA remportés sur le point de vente 70349, 70234, et 60032.

A NOTSE, c'est un lot de 1.500.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 20232.

A DAPAONG, un lot de 1.500.000F CFA a été recensé sur le point de vente 10122.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°181 de LOTO SAM du 12 Décembre 2020

Numéro de base

34 60 25 14 59



TOGOCOM s'engage dans l'amélioration du service TMoney



Lomé (Togo), Vendredi 11 Décembre 2020 – TOGOCOM rassure et promet de rendre meilleur le service TMoney.

Le service TMoney de TOGOCOM est devenu aujourd'hui indispensable dans la vie de millions de Togolais et son succès résulte notamment de sa disponibilité, de la sécurité des transactions et de la disponibilité d'applications innovantes proposées à toutes les couches sociales de la population. Depuis son lancement, TMoney a ainsi contribué fortement au développement numérique du Togo. Durant l'année 2020, le service TMoney a servi des millions de Togolais au quotidien et le succès du service a dépassé toutes les attentes. Cet engouement exceptionnel, inattendu et inédit a engendré malheureusement des difficultés techniques et des instabilités sur la plate-forme.

TOGOCOM a été, dès le début, consciente des difficultés rencontrées dans l'utilisation du service TMoney et a mobilisé toutes ses équipes techniques 24h/24 pour rétablir la stabilité, la sécurité et la célérité qui ont, jusqu'à présent, contribué au succès de ce service.

TOGOCOM s'engage auprès de ses clients à résoudre toutes leurs difficultés le 17 décembre 2020 au plus tard.

TOGOCOM tient à présenter ses sincères excuses à son aimable clientèle suite aux désagréments occasionnés, remercie ses clients pour leur patience, leur confiance et leur fidélité sans cesse renouvelée.

 Togocel Togotelecom À propos de Togocom	Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.
 AXIAN LET'S GROW TOGETHER À propos de AXIAN	Né à Madagascar il y a 150 ans, Axian est un groupe diversifié présent dans 5 secteurs d'activité à fort potentiel de croissance : immobilier, télécoms, services financiers, énergie et innovation. Avec plus de 4900 salariés dans l'océan Indien et en Afrique, nous sommes partenaire de la transformation économique des pays émergents. Nous nous assurons systématiquement de l'impact durable et positif de nos activités sur le quotidien du plus grand nombre. Parce qu'être connecté devient désormais un droit fondamental, Axian accompagne les entreprises du secteur Télécoms pour offrir le meilleur des innovations numériques et permettre au plus grand nombre d'être connecté à leurs proches et au monde. En savoir plus sur Axian : www.axian-group.com

Contact : Lionel TSOTO, Directeur de la Communication • Cel : +228 93 77 36 10 • E-mail : lionel.tsoto@togocom.tg

Place de la Réconciliation • Quartier Atchanté • BP 333 Lomé - Togo

togocel.tg

togocom.tg

togotelecom.tg